

Programme d'activités 2011

La prévention des inondations devra relever des défis importants dans le courant de l'année 2011, défis auxquels le CEPRI va s'associer étroitement

2011 c'est en effet :

- ü l'année de la première étape de la mise en œuvre de la Loi portant engagement national pour l'environnement (LENE) transposant la directive, avec l'évaluation préliminaire des risques (EPRI), la stratégie nationale de gestion des risques et l'identification des territoires à risque important (TRI).
- ü le démarrage de plusieurs démarches d'élaboration de visions stratégiques, pour la prévention des inondations, conduites par des collectivités membres ou partenaires du CEPRI.
- ü l'année où le plan submersions rapides (PSR) va devenir opérationnel, où le label PAPI (programmes d'actions de Prévention des Inondations) de 3ème génération va être finalisé et les premiers projets retenus, où les premiers projets retenus « Ecocités » vont être sélectionnés et où l'urbanisme de projet devrait connaître ses premières lignes directrices.
- ü le plan national d'adaptation au changement climatique.
- ü le cinquième anniversaire de la création du CEPRI (1^{er} décembre 2006).

Nationalement ou localement, toutes ces démarches s'inscrivent dans les priorités du CEPRI car elles participent clairement à traduire dans les faits, l'approche fondatrice du CEPRI affirmée : anticiper, c'est vital, s'adapter c'est capital et ne pas aggraver est fondamental !

C'est aussi l'approche qui pourra découler de la commémoration du 1er anniversaire des drames de Xynthia et de la Dracénie, et de ceux d'évènements plus anciens comme les crues de la Maine et de la Somme en 2001, autant d'occasion de fonder, sur la reconstitution d'une mémoire des évènements, une conscience du risque nécessaire à l'élaboration de démarches d'actions stratégiques.

Les actions déjà conduites par le CEPRI en 2010 sont inscrites dans une dynamique pluriannuelle se prolongeant sur 2011. Elles reposent sur trois axes phares :

- Faire entendre la voix des collectivités territoriales dans la définition des politiques publiques de gestion des inondations,
- Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de politiques publiques locales de gestion des inondations,
- Innover pour développer de nouveaux outils au service des politiques publiques de gestion des inondations.

Faire entendre la voix des collectivités territoriales dans la définition des politiques publiques de gestion des inondations

ü Les outils 2011 de la Directive inondation : EPRI, TRI, stratégie nationale

Veiller à ce que les collectivités soient associées, au premier rang des parties prenantes, à la validation de l'EPRI et de la stratégie nationale ainsi qu'à la définition des critères des TRI, préalablement à la concertation avec les parties prenantes.

Continuer le travail engagé depuis 2009 pour favoriser la prise en compte des propositions des collectivités territoriales, particulièrement au titre de leur rôle dans l'aménagement du territoire, dans la mise en œuvre de la Directive Inondation. L'attention sera portée en 2011 aux évaluations préliminaires des risques d'inondation (EPRI) dans les districts hydrographiques, à l'EPRI de niveau national ainsi qu'à la stratégie nationale de gestion des risques, en appui au groupe de travail du COPRNM présidé par le Président du CEPRI, en s'appuyant autant que possible sur une expérimentation locale.

ü Plan Submersions Rapides (PSR)

Favoriser la prise en compte des propositions innovantes des collectivités territoriales dans l'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle des différents plans (PAPI, PSR...).

Travailler aux côtés des associations nationales de collectivités territoriales pour mettre en place la gouvernance nationale et les gouvernances locales de ce plan, comme préfiguration de la gouvernance de la Directive (Plan de gestion des risques inondation PGRI) à échéance fin 2015.

ü Nouvel appel à projets PAPI

Promouvoir, aux côtés des associations nationales de collectivités territoriales, l'association étroite des porteurs de PAPI dans la mise en œuvre d'une gouvernance nouvelle de ces programmes, autant à une échelle nationale que locale, gouvernance qui puisse anticiper celle des stratégies locales de la Directive à échéance 2015. Accompagner des sites pilotes pertinents.

Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de politiques publiques locales de gestion des inondations

ü Préparer les conditions d'une bonne gestion des inondations, en sensibilisant les élus sur les conséquences négatives des inondations

Identifier l'ensemble des conséquences négatives que peuvent avoir les inondations sur la vie des territoires à partir de l'expérience de collectivités ayant été sinistrées et de démarches en cours d'identification des enjeux et des risques; analyser les outils existants à disposition des élus locaux et les exploiter pour réduire l'impact des inondations (rédaction d'un guide intitulé « le maire et les conséquences dommageables des inondations: pourquoi et comment agir ? »).

Travailler auprès de partenaires locaux visant à élaborer, de manière pilote, des plans d'action stratégiques, en les fondant sur une bonne compréhension des conséquences dommageables et sur la nécessité de les réduire.

ù Accompagner les projets d'évolution de la gouvernance et du financement des ouvrages de protection

Porter à leur terme les propositions issues du groupe de travail des parlementaires volontaires concernant le statut et le financement des ouvrages de protection contre les inondations.

Accompagner des démarches locales visant à élaborer des plans d'action stratégiques, pour étudier et faire connaître les modes de gouvernance les plus appropriés à une implication des collectivités territoriales, en préfiguration des stratégies locales demandées par la Directive à échéance 2015.

ù Favoriser les échanges d'expériences entre acteurs opérationnels

Faire vivre des réseaux de capitalisation, de partage et de diffusion des bonnes pratiques en matière de gestion des inondations. Développer et élargir leur audience, avec une attention particulière vers :

- o Les porteurs de PAPI en cours et à venir, et leurs partenaires contractuels ;
- o Les collectivités territoriales engagées dans la gestion des ouvrages de protection, en privilégiant celles qui porteront les premières études de dangers sur les ouvrages et celles qui accompagneront des démarches de reconstitution d'un cadre administratif et technique solide ; accompagner une réflexion sur une mutualisation nationale des compétences.
- o Les collectivités territoriales engagées dans un processus d'analyse coût-bénéfice pour un éclairage de la décision (sensibilisation, appui méthodologique) ;
- o Les collectivités engagées dans des réflexions stratégiques inscrites comme participant à la mise en œuvre du PSR.

ù Enrichir le centre de ressources au service des collectivités

Site Internet : le CEPRI présente, sur son site www.cepri.net, les différents thèmes identifiés comme prioritaires pour les acteurs de la prévention des inondations (analyse coût-bénéfice, digue, étude juridique sur les responsabilités, logement résilient, réduction de la vulnérabilité des entreprises et des services...) en mettant l'accent sur l'action que chacun de ces acteurs est amené à entreprendre au niveau local et national, sur les stratégies et/ou les compétences que chaque collectivité territoriale peut et/ou doit développer.

Pour chaque thème abordé, le CEPRI recense et commente des documents ou des références qu'il a identifiés comme particulièrement pertinents.

Des rapports et des guides : les productions du CEPRI s'emploient à recenser des bonnes pratiques pour proposer des retours d'expérience et des échanges d'information utiles aux acteurs de la prévention des inondations.

Sur la base de ces expériences, le CEPRI propose des outils méthodologiques, sous la forme de guides innovants, pédagogiques et appliqués aux problématiques rencontrées par les collectivités territoriales. Les guides sortiront cette année et feront l'objet d'une diffusion large auprès des collectivités territoriales sur les thèmes suivants : réserve communale de sécurité civile, plan de continuité des activités d'une collectivité territoriale, réduction de la vulnérabilité des entreprises, « le maire et les conséquences dommageables des inondations : pourquoi et comment agir ? » et l'utilisation de la méthode ACB. Des documents de sensibilisation traiteront des thèmes suivants : la gestion des déchets post-inondation, les nouveaux outils de gestion des inondations instaurés par la LENE, l'analyse coût-bénéfice...

Innover pour développer de nouveaux outils au service des politiques publiques de gestion des inondations

ü Adapter les territoires à l'inondation

Continuer le travail 2010 dans les domaines des quartiers urbains résilients (Ecocités, Ecoquartiers), de la réduction de la vulnérabilité des services et du maintien d'une continuité d'activité, en particulier en appui au groupe de travail national piloté par le MEDDTL/DGALN sur un référentiel technique opérationnel et pragmatique pour adapter les logements existants

Accompagner des démarches innovantes pour introduire la prise en compte du risque d'inondation dans les documents cadre qui peuvent permettre de promouvoir un territoire durable : SCOT, SRADT, Plan climat, etc. Une attention particulière sera portée aux SCOT et à leurs porteurs rassemblés au sein de la nouvelle Fédération nationale.

Consolider les connaissances acquises sur la gestion des déchets post-inondation, afin de sensibiliser les collectivités à la problématique et de leur offrir des perspectives d'anticipation et de planification, au sein de la dynamique créée par la directive déchets

ü Développer les démarches éclairant la décision

Accompagner le recours aux démarches d'analyse coût-bénéfice sur les projets de gestion des risques d'inondation, tels les PAPI ou les projets retenus dans le PSR, pour améliorer la compréhension de l'utilité et de la nécessité d'un tel outil pour éclairer la décision ainsi que les utilisations qui en seront faites.

Accompagner et contribuer à l'amélioration des pratiques en participant à la mise au point d'une méthodologie nationale d'analyse multi-critères des projets de prévention des inondations.

ü Développer la connaissance sur la « composante humaine » de la gestion des inondations

Explorer par le retour d'expérience les sources d'impacts sur la santé humaine liées aux inondations.

Développer, avec des collectivités volontaires, dans le cadre d'un projet de recherche, des outils destinés à sensibiliser les populations aux bons comportements à adopter face à l'inondation ; dans un premier temps, concevoir une méthodologie de sensibilisation et de formation du personnel des collectivités à sa propre sauvegarde.

ü Approfondir les propositions techniques novatrices du PSR

Contribuer à rendre opérationnelles les propositions techniques novatrices du PSR dans la suite des missions d'information sur Xynthia et la Dracénie, en partenariat avec des collectivités volontaires proposant des sites pilotes et co-finançant les démarches d'approfondissement: mutualisation intercommunale de la préparation à la gestion de crise, systèmes locaux d'alerte ...